



CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS

Département de la santé, des affaires sociales et de la culture  
Service de la santé publique  
Departement für Gesundheit, Soziales und Kultur  
Dienststelle für Gesundheitswesen

## FICHE D'INFORMATION Tiques

22.05.2024



Dans toute la Suisse, les régions dans lesquelles les tiques sont actives ne cessent de s'étendre. Les **morsures de tiques** peuvent provoquer des maladies graves laissant parfois des séquelles permanentes. Il est donc conseillé aux personnes qui passent du temps en plein air de se protéger. Le mode de propagation des tiques, les mesures de prévention et le traitement sont des données importantes pour les éviter.

### COMMENT RECONNAÎTRE UNE TIQUE ?

La taille des tiques rend difficile leur détection et leur reconnaissance. Les larves et les nymphes atteignent à peine un millimètre de longueur tandis que les tiques adultes, une fois gorgées de sang, peuvent mesurer 4 à 6 mm. Souvent, il faudra s'aider d'une loupe pour pouvoir vérifier les principaux critères morphologiques. Leur couleur est généralement foncée. La forme générale de leur corps fait penser à une larme. Elles ne peuvent pas sauter. Certaines parties de leurs pièces buccales sont munies de crochets qui ancrent la tique solidement dans la peau. Elles se nourrissent de sang et peuvent ainsi transmettre durant leur repas différents agents pathogènes.

### OÙ VIVENT LES TIQUES ?

Les tiques affectionnent principalement les endroits humides et se retrouvent dans les sous-bois, les herbes et les buissons jusqu'à 1.50 mètre du sol, au-dessous de 1500 mètres d'altitude, de mars à novembre.

### À QUELLE PÉRIODE FAUT-IL ÊTRE VIGILANT ?

Les maladies transmises par les tiques apparaissent par pics saisonniers en Suisse. La saison pendant laquelle les tiques sont particulièrement actives s'étend de mars à octobre. Cependant, avec le réchauffement climatique, les tiques sont présentes toute l'année. D'après l'[OFSP](#), de janvier à la fin du mois de septembre 2023, 245 cas d'encéphalite à tique ont été déclarés.

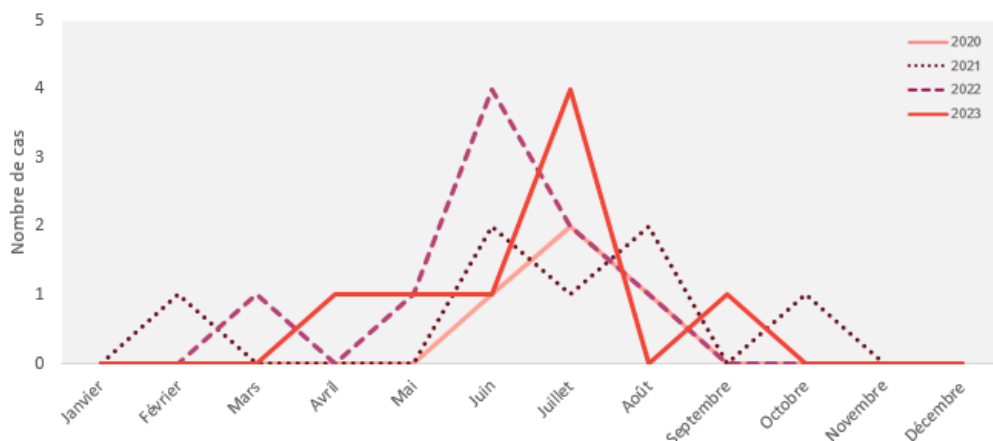


Figure 1 Nouveaux cas d'encéphalite à tique déclarés en Valais, 2020-2023, source des données : déclaration obligatoire, OFSP

## COMMENT SE PROTÉGER ?

La tique est un acarien, que l'on trouve en bordure de forêt dans les buissons et les zones herbeuses. Après une morsure, elle peut être difficile à extraire. Il existe plusieurs façons de se protéger contre les piqûres de tiques, notamment :

- Avant de partir en forêt, utiliser un produit répulsif ;
- Marcher au milieu des chemins ;
- Porter des vêtements couvrants et clairs ;
- Après la balade, inspecter de façon systématique le corps.

Il ne faut pas oublier d'examiner avec soin la peau, le cuir chevelu et les vêtements pour la présence de tiques à la fin d'une balade en forêt (pour vous et vos enfants). Si vous repérez une tique, **enlevez-la tout de suite, à l'aide d'une pincette (pincez au plus proche de la peau et tirez doucement de manière continue) et surveillez le point de piqûre**. Consultez votre médecin traitant si vous n'arrivez pas à retirer la tique, si une tâche rouge apparaît à l'endroit de la morsure, ou si vous présentez des symptômes, tels qu'un état grippal ou d'intenses maux de tête dans les suites d'une morsure de tique.

## QUELLES MALADIES PEUVENT-ELLES TRANSMETTRE ?

Les deux maladies infectieuses principales transmises à l'homme par les tiques sont la **méningo-encéphalite à tiques (FSME)** et la **borréliose (ou maladie de Lyme)**.

La FSME peut ne causer aucun symptôme chez la plupart des personnes mordues par une tique infectée, mais chez une minorité, des symptômes grippaux (fièvre, douleurs dans les membres) peuvent apparaître de 7 à 14 jours après la morsure. L'infection peut s'étendre au cerveau (méningo-encéphalite) chez 5 à 15% des personnes infectées avec des symptômes tels que maux de tête, vertiges qui peuvent persister des semaines, parfois des mois. **La vaccination contre l'encéphalite à tique offre une très bonne protection**. L'OFSP recommande la vaccination dès l'âge de six ans, aux personnes s'exposant aux tiques dans une zone à risque (ce qui est le cas de toute la Suisse à part les cantons de Genève et du Tessin). Les formes sévères de la maladie sont rares chez les enfants de moins de 6 ans. Pour les enfants de 1 à 5 ans, l'indication de la vaccination doit donc être posée au cas par cas. Le vaccin est autorisé dès l'âge d'un an. Les frais de la vaccination contre la FSME sont pris en charge par l'assurance de base dans la mesure où vous habitez ou séjournez temporairement dans une zone où le vaccin est recommandé, et seulement si le vaccin est administré par un médecin. Si la vaccination est réalisée en pharmacie, pour les personnes âgées de plus de 16 ans, en bonne santé et qui ne consultent pas régulièrement un médecin, l'assurance de base ne couvre pas les frais. En cas d'exposition professionnelle, l'employeur couvre les coûts. La vaccination de base complète contre la FSME nécessite **trois injections**. Les deux premières injections sont en général administrées à un intervalle de 1 à 3 mois. La troisième injection assure une protection à long terme. Selon le type de vaccin, elle doit être effectuée 5 mois ou 9 à 12 mois après la deuxième dose. Si la protection vaccinale est urgente, le médecin ou le pharmacien peut opter pour un schéma vaccinal rapide. **Un vaccin de rappel, que l'OFSP recommande d'effectuer tous les dix ans, est impératif pour rester protégé contre la FSME**.

Il n'existe en revanche pas de vaccin contre la borréliose, celle-ci étant transmise par les tiques porteuses de la bactérie *Borrelia*. Le symptôme distinctif de la borréliose est l'érythème migrant, soit une rougeur cutanée circulaire observée peu de temps après une morsure de tique, généralement autour du point de morsure. La borréliose se traite avec des antibiotiques.